



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi**

Novembre 2020

Service Etudes, Statistique et Evaluation (SESE)

# L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN GUADELOUPE, A SAINT- MARTIN ET SAINT- BARTHELEMY EN 2018

**Cette analyse porte sur l'année 2018 et ne prend donc pas en compte l'impact de la crise liée au Covid19.**

Fin 2018, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) comptait 604 salariés en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Ce nombre baisse de 15,0% sur un an. A titre de comparaison, l'IAE employait à la même date 4 538 salariés dans les 5 Drom et 132 333 France entière. Le nombre de structures conventionnées par l'État ou actives est en léger recul passant de 57 à 52 entre 2017 et 2018. En 2018, le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) a accueilli 1601 salariés dans l'année en Guadeloupe (\*), soit une diminution de 16,0 % par rapport à l'année précédente (301 salariés en moins). Les salariés de l'IAE sont principalement accueillis en Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en Guadeloupe (57,8 % des salariés accueillis) puis en entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) pour 26,5% d'entre eux. Le nombre d'heures travaillées (871 738) ne baisse que de 2,3 % en Guadeloupe (\*) pour l'ensemble des structures entre 2017 et 2018 malgré une contraction bien plus forte des effectifs accueillis. Le nombre d'équivalent temps plein s'établit à 502 et enregistre une baisse légère sur un an (-0,2%). La durée moyenne passée dans un contrat en IAE est en hausse pour les sortants de structures d'IAE (hausse dans les ETTI et les ACI).

(\*) le terme Guadeloupe désigne la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans tout le document

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'engage à accueillir et à embaucher pour une durée limitée des personnes très éloignées de l'emploi en raison de difficultés personnelles ou professionnelles en plaçant le travail est au cœur du processus d'intégration et de cohésion sociale. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer une mise en situation de travail, doublée d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins à l'accès à l'emploi. De ce point de vue, l'IAE est conçu comme un sas vers le marché du travail dit « classique ». Les salariés peuvent bénéficier en complément de formations adaptées à leurs besoins. Les structures de l'IAE reçoivent des aides financières de l'État, dont le montant dépend du nombre de salariés en insertion accueillis et de leur projet d'accompagnement. Depuis la réforme de 2014 (encadrés 1, 2 et 3 page 6), le seul type de contrat pour l'IAE est le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

### Un secteur porté par les ACI en Guadeloupe

L'IAE est plus ou moins développées selon les régions, les disparités territoriales pouvant être importantes, y compris entre chacun des 5 DROM. Le nombre de salariés en insertion est ainsi plus important en Martinique et à la Réunion qu'en Guadeloupe, moindre à Mayotte et en Guyane. L'offre est aussi à mettre en parallèle avec les besoins d'emploi de la population exprimés par exemple par le nombre de demandeurs d'emploi. Il y a moins de 10 salariés en insertion pour 1 000 demandeurs d'emploi (en catégories ABC) en Guadeloupe (niveaux similaires en Guyane et à la Réunion) contre près de 40 en Martinique et à Mayotte. Au niveau national, c'est 22 salariés pour 1 000 demandeurs d'emploi.

Compte tenu de l'offre locale et des spécificités des personnes orientées vers l'IAE, les parcours d'insertion peuvent se dérouler dans quatre types de structures. Les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaires d'insertion (ETTI) proposent des mises à disposition auprès d'entreprises ou de particuliers. Les entreprises d'insertion (EI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont des structures produisant des biens et des services.

### Moins de salariés accueillis en 2018 mais un nombre d'heures travaillées qui recule plus faiblement

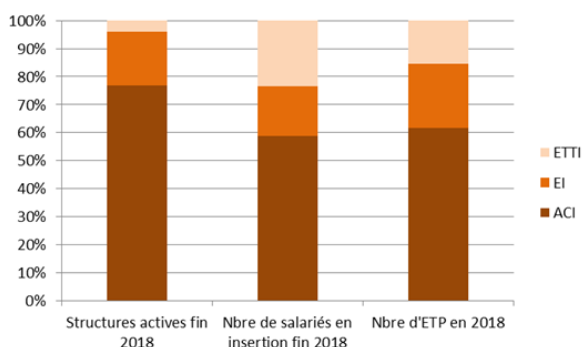
1 601 salariés ont travaillé dans une structure de l'IAE en 2018 en Guadeloupe soit une baisse de 16,0 % par rapport à l'année précédente. La baisse du nombre de salariés accueillis est plus forte dans les ACI (-18,7%), moindre dans les ETTI (-11,1%). Dans les EI, le nombre de salariés accueillis augmente légèrement entre 2017 et 2018 (+1,6%) mais les effectifs ne sont pas les plus importants (251 salariés accueillis en 2018 sur 1 601). Au 31 décembre 2018, 604 salariés sont en insertion dans une structure de l'IAE en Guadeloupe, soit une baisse annuelle de 15,0 %. Si les effectifs ont diminué, le temps de travail ne s'est pas contracté dans la même proportion. Il baisse de 2,3% en 2018 et plus légèrement encore en équivalent-temps plein (-0,2%, 502 ETP). Cette baisse relative et contenue du temps de travail de l'IAE en ETP est assez partagée pour tous les types de structure accueillante entre 2017 et 2018, hormis dans les EI où le nombre d'ETP augmente. Les salariés de l'IAE sont répartis dans 52 structures en 2018. Trois-quarts des structures de l'IAE (40) sont portées par les ACI. Elles ont accueilli 57,8 % des salariés en insertion en 2018 et 61,6 % des équivalents-Temps-plein (ETP).

### Structures conventionnées, salariés en insertion et contrats signés en 2018

	2018	Guadeloupe		5DROM		France Entière	
		nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution
ACI	Nombre de chantiers conventionnés	40	-7,0%	180	13,2%	1 900	-2,9%
	Salariés accueillis	926	-18,7%	4 344	11,8%	174 283	5,4%
	Contrats signés au cours de l'année	569	-25,1%	2 743	-0,4%	128 500	3,2%
	Dont nouvelles signés	295	-13,5%	2 059	15,0%	53 066	0,2%
	Dont renouvellement	274	-34,6%	684	-28,9%	75 434	5,3%
	Salariés en insertion au 31/12	356	-19,5%	1 997	80,7%	50 675	-5,6%
	Nbre d'heures travaillées	562 034	14,1%	2 530 161	61,3%	68 455 055	2,3%
Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)	309	-2,4%	1 390	17,7%	38 463	3,9%	
AI	Structures actives	0	ns	11	-21,4%	663	-2,8%
	Salariés accueillis	0	ns	3 853	-8,4%	123 990	-2,8%
	Contrats signés au cours de l'année	0	ns	2 358	-17,5%	69 739	-7,3%
	Dont nouvelles signés	0	ns	2 358	-17,5%	69 739	-7,3%
	Dont renouvellement	-	ns	-	ns	-	ns
	Salariés en insertion au 31/12	0	ns	954	-36,6%	53 062	-5,0%
	Nbre d'heures travaillées	0	ns	837 405	-13,9%	29 183 182	0,7%
Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)	0	ns	521	-13,9%	18 160	0,7%	
EI	Structures actives	10	-9,1%	41	-8,9%	962	-2,4%
	Salariés accueillis	251	1,6%	1 591	-2,7%	52 229	6,6%
	Contrats signés au cours de l'année	151	11,9%	949	-68,3%	37 826	4,4%
	Dont nouvelles signés	83	1,2%	511	-79,3%	16 361	5,5%
	Dont renouvellement	68	28,3%	438	-16,1%	21 465	3,7%
	Salariés en insertion au 31/12	106	2,9%	581	-14,7%	14 971	-2,4%
	Nbre d'heures travaillées	185 421	4,1%	1 015 786	16,4%	25 615 857	7,0%
Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)	115	17,9%	632	11,7%	14 210	7,8%	
ETTI	Structures actives	2	0,0%	12	9,1%	278	3,0%
	Salariés accueillis	424	-11,1%	2 710	15,4%	39 144	2,3%
	Contrats signés au cours de l'année	304	-30,4%	1 817	-22,8%	25 917	-14,7%
	Dont nouvelles signés	304	-30,4%	1 817	-22,8%	25 917	-14,7%
	Dont renouvellement	-	ns	-	ns	-	ns
	Salariés en insertion au 31/12	142	2,2%	1 006	17,8%	13 625	0,5%
	Nbre d'heures travaillées	124 272	-5,7%	993 248	17,1%	16 489 230	5,4%
Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)	77	-5,7%	618	17,0%	10 261	5,4%	
Ensemble	Structures actives	52	-8,8%	244	6,6%	3 803	-2,4%
	Salariés accueillis	1 601	-16,0%	12 498	3,5%	389 646	2,5%
	Contrats signés au cours de l'année	1 024	-25,4%	7 867	-13,1%	261 982	-1,7%
	Dont nouvelles signés	682	-24,2%	6 745	-10,9%	165 083	-5,2%
	Dont renouvellement	342	-27,5%	1 122	-24,4%	96 899	5,0%
	Salariés en insertion au 31/12	604	-15,0%	4 538	9,5%	132 333	-4,4%
	Nbre d'heures travaillées	871 728	-2,3%	5 376 600	26,2%	139 743 324	3,2%
Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)	502	-0,2%	3 167	10,0%	81 094	4,0%	

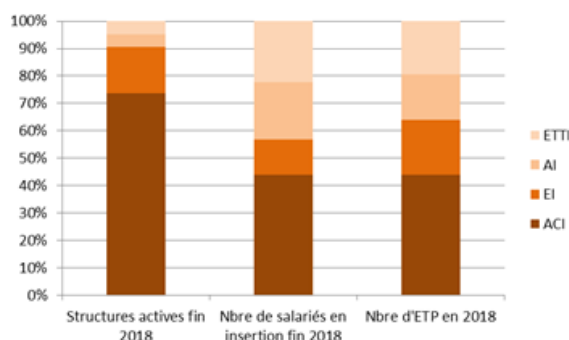
Fin 2018, chaque ACI emploie en moyenne neuf salariés (onze en moyenne dans les 5 Drom). Les ETTI ont accueilli 26,5 % des salariés en insertion en 2018 et 15,4 % des ETP. Elles ont un effectif moyen plus important (mais non significatif). Les EI ont accueilli 15,7 % des salariés en insertion en 2018 et 23,0 % des ETP. Fin 2018, chaque EI emploie en moyenne 11 salariés (14 en moyenne dans les 5 DOM). Les AI sont peu présentes en Guadeloupe. Les évolutions en 2017 et 2018 ne sont pas significatives.

### Structures actives, nombre de salariés et équivalents temps plein en Guadeloupe



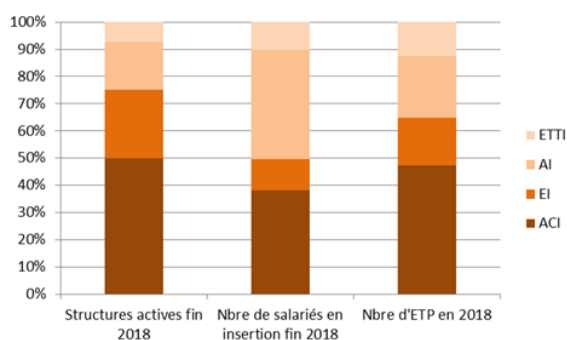
Source: Agence de service de paiement (ASP), traitement Dieccte, fichier septembre 2019

### Structures actives, nombre de salariés et équivalents temps plein dans les 5 Drom



Source: Agence de service de paiement (ASP), traitement Dieccte, fichier septembre 2019

### Structures actives, nombre de salariés et équivalents temps plein France entière



Source: Agence de service de paiement (ASP), traitement Dieccte, fichier septembre 2019

### Les embauches plus nombreuses en ACI

1024 contrats ont été signés dans l'année en Guadeloupe (-25,4% sur un an). Les nouveaux contrats (682) représentent les deux-tiers de l'ensemble (-24,2%). Le nombre de contrats est en baisse dans les ACI et les ETTI. Les contrats renouvelés sont également en recul dans les ACI. La baisse des contrats dans les ACI (-25,1%) concerne davantage les renouvellements (-34,6%) que les contrats nouvellement signés (-13,5%). Les EI se distinguent par une hausse de 11,9% de l'ensemble des contrats signés (151). Ici, ce sont les renouvellements qui soutiennent cette progression (+28,3%). Les nouveaux contrats augmentent de 1,2%.

Au niveau des 5 Drom, 7 867 contrats ont été signés dans l'année, en baisse de 13,1% sur un an. 14,3% des contrats sont des reconduites. A l'échelon national, le recul du nombre de contrats est bien plus modéré (-1,7%). Les contrats nouvellement signés sont en baisse (-5,2%) alors que le nombre de renouvellements augmente (+5,0%).

### Les ACI majoritaires en Guadeloupe

Si les ETTI ne représentent que 3,8 % des structures en Guadeloupe à fin 2018, elles mettent cependant à disposition 17,5% des salariés en insertion et 15,4% des équivalents-Temps-plein (ETP). Les ACI concentrent à l'inverse les trois-quarts des structures pour 58,9% des salariés présents en fin d'année et 61,6% des ETP. Les EI regroupent 19,2% des structures pour 17,5% des salariés et 23,0% des ETP.

### Les salariés embauchés en 2018 : Moins de femmes et des niveaux de qualification peu élevés

En Guadeloupe comme dans les 5 Drom ou au niveau national, les hommes constituent la majorité des nouvelles embauches en 2018 dans les différentes structures (70,9%). Seules les AI recrutent majoritairement des femmes en 2017 en Guadeloupe (77,5% en 2017, pas de données pour 2018), en lien avec leurs secteurs d'intervention traditionnellement plus féminisés (service à la personne, en particulier de l'aide à la vie quotidienne). Aux niveaux des 5 Drom ou national, Les AI concentrent aussi davantage de femmes que d'hommes, contrairement aux autres types de structures.

36,0 % des nouvelles embauches concernent des jeunes de moins de 26 ans en Guadeloupe, (28,0% dans les 5 Drom). Cela représente 15 points de plus qu'à l'échelon national (21,1%). La population adulte d'âges compris entre 26 et 49 ans représente la moitié des nouvelles embauches avec une légère surreprésentation dans les ETTI (56,9%) et une présence moindre dans les EI (43,0%).

### Des salariés éloignés de l'emploi

L'IAE s'adressant à des publics en difficulté, les niveaux de formation sont généralement peu élevés. Peu de nouveaux embauchés déclarent avoir un niveau de formation supérieur au niveau baccalauréat. Près de la moitié est de niveau CAP-BEP et un sur quatre n'a aucune formation au-delà de la scolarité obligatoire (niveaux Vbis et VI). La situation est assez similaire pour les 5 Drom (il y a autant de niveau baccalauréat et plus, un peu moins de niveau CAP-BEP et un peu plus de niveau en deçà). La situation n'est pas meilleure au niveau national (plus de niveaux V, Vbis et VI qu'en Guadeloupe). Il y a finalement une surreprésentation des niveaux baccalauréat et supérieur en Guadeloupe, en particulier dans les ETTI. Avant embauche, les salariés sont très majoritairement inscrits à Pôle emploi dans près de 90,0% des cas en Guadeloupe. Ceux ayant été inscrits en durées courtes (moins d'un an) ne représentent que 15,2%. Les trois-quarts des salariés embauchés ont donc été inscrits en longue durée (un an ou plus), majoritairement au-delà de 2 ans (58,7% des embauches).

31,2% des nouveaux embauchés en 2018 étaient bénéficiaires d'un minimum social avant l'embauche en Guadeloupe. Le niveau est similaire pour l'ensemble des 5 Drom (30,2%) mais inférieur à celui observé à l'échelon national (46,8%).

## Caractéristiques des salariés nouvellement embauchés, y compris reconduites

2018	Guadeloupe		5DROM		France Entière	
	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution
sexe	1024	-25,4%	7867	-13,1%	261982	-1,7%
homme	726	-26,4%	4764	-13,2%	161013	-1,9%
Femme	298	-22,6%	3103	-13,0%	100969	-1,3%
Âge	1024	-25,4%	7867	-13,1%	261982	-1,7%
Moins de 26 ans	369	-21,5%	2199	-16,7%	52332	-6,8%
De 26 à 49 ans	515	-26,0%	4598	-12,0%	158188	-2,0%
50 ans ou plus	140	-32,0%	1070	-10,1%	51462	5,1%
Niveau de formation (1) (2) (3)	1019	-24,7%	7700	-14,3%	257201	-2,6%
Inférieur CAP (Niveaux Vbis & VI)	262	-27,0%	2632	-11,8%	96323	-1,8%
CAP-BEP (niveau V)	474	-30,7%	3176	-17,4%	109123	-4,6%
Baccalauréat (Niveau IV)	238	-1,7%	1522	-4,3%	37305	0,9%
Supérieur (Niveaux I,II,III)	45	-34,8%	370	-34,6%	14450	-1,9%
Durée d'inscription à PE avant embauche	1024	-25,4%	7867	-13,1%	261982	-1,7%
Non inscrits	84	104,9%	912	15,6%	30390	15,8%
moins de 6 mois	61	-47,9%	754	-17,2%	47301	4,5%
de 6 à 11 mois	94	-26,0%	938	-19,6%	37328	-5,1%
de 12 à 23 mois	184	-31,3%	2017	-16,4%	49431	-8,3%
24 mois et plus	601	-26,6%	3246	-14,0%	97532	-4,1%
Minima sociaux avant embauche	1024	-25,4%	7867	-13,1%	261982	-1,7%
oui	319	-56,1%	2379	-25,4%	122588	-2,3%
non	705	9,3%	5488	-6,5%	139394	-1,1%
Dont ASS	26	-36,6%	300	-27,0%	18393	-3,9%
Dont RSA	288	-37,0%	2062	-15,7%	101147	-1,3%

Source: Agence de service de paiement (ASP), traitement Dieccte, fichier septembre 2019

Champs Guadeloupe et îles du Nord, 5 Drom, France

(1),(2),(3) : valeurs manquantes en 2018 : 5, 167 et 4781 respectivement, en Guadeloupe, dans les Drom et France entière

Les travailleurs en situation de handicap sont trop peu représentés en Guadeloupe (1,5 %) parmi les nouvelles embauches de 2018. C'est plus que pour l'ensemble des Drom (1,2%) mais bien moins qu'à l'échelon national (7,3%). Les travailleurs handicapés sont encore trop peu présents en emploi ou en recherche d'emploi et inscrits à Pôle emploi même si les choses évoluent positivement. Le secteur de l'IAE est encore en retrait.

Par ailleurs, si les EI et les ACI sont des structures de production, les AI et les ETTI sont des structures de mise à disposition et leurs salariés doivent pouvoir être placés en mission auprès d'entreprises ou de particuliers, ce qui nécessite de posséder une certaine autonomie. Ces différentes contraintes se traduisent parfois dans les caractéristiques des personnes qu'elles accueillent. Ainsi, les salariés embauchés en 2018 dans les ETTI ont un niveau de formation un peu supérieur à la moyenne, relèvent un peu moins des minima sociaux, et sont moins souvent, notamment pour les ETTI, au chômage de très longue durée.

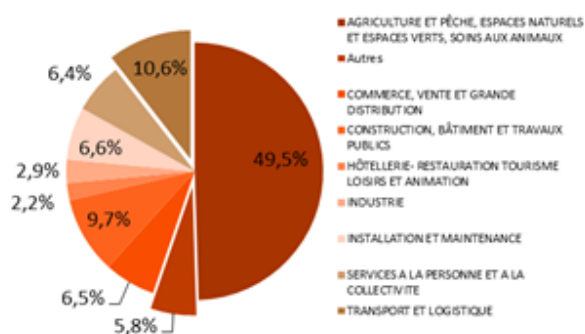
### Surreprésentation des métiers liés à l'agriculture, déficit dans les services à la personne et à la collectivité

Dans l'ensemble du secteur de l'IAE, le secteur primaire apparaît très surreprésenté en Guadeloupe. Une nouvelle embauche sur deux en 2018 (reconductions incluses) est liée à la production agricole et à l'entretien des espaces naturels et espaces verts. C'est moins le cas au niveau des Drom (28,7%) et au niveau national (22,2%). Quelques

autres secteurs sont bien représentés en Guadeloupe malgré la prépondérance du volet agricole. Il s'agit du transport et de la logistique (10,6%), de la construction (9,7%) et du secteur installation et maintenance (6,6%). Le commerce attire 6,5% en Guadeloupe, beaucoup moins qu'en moyenne dans les 5 Drom (14,1%) mais davantage qu'au niveau national (3,6%). Les métiers des services à la personne et à la collectivité sont bien moins présents dans la région (6,0 % des nouvelles embauches) qu'au niveau des 5 Drom (22,3%) ou à l'échelon national (33,1 %). En Guadeloupe, il s'agit principalement d'action sociale, socio-éducative et socio-culturelle. Les métiers « aide à la vie quotidienne », « nettoyage et propreté industrielle », « propreté et environnement urbain » sont sous-représentés. La rubrique « autres » concerne les métiers liés à la communication, média, multimédia, santé, spectacle, banque, assurance et immobilier.

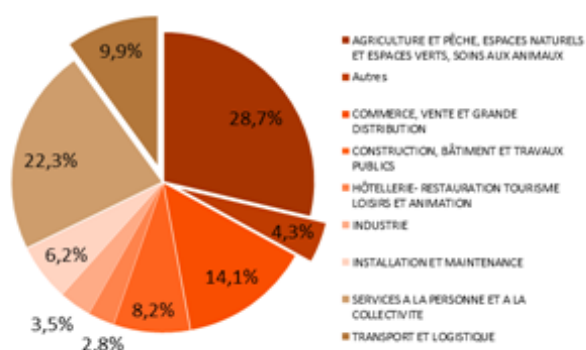
Chaque type de structure de l'IAE est plus ou moins spécialisé dans un domaine différent et recrute sur des métiers particuliers : les ACI dans les métiers verts liés à l'agriculture (77,7%) et les services à la personne et à la collectivité (9,3%). Les ETTI sont à l'inverse très peu présents dans l'agriculture mais actifs dans la construction (32,6%), le transport et la logistique (32,6%) et les emplois du commerce (17,8%). Les salariés des EI opèrent dans les métiers verts liés à l'agriculture (à 40,4%) et le secteur installation et (38,4%). En 2018, les AI ne sont pas représentées en Guadeloupe. Les métiers exercés dans ces structures peuvent néanmoins être variés (quand ils existent) et relever des services à la personne et à la collectivité (aide à la vie quotidienne, nettoyage et propreté industriels). Commerce, transport, logistique peuvent aussi coexister.

### Domaines d'activité des salariés en Guadeloupe



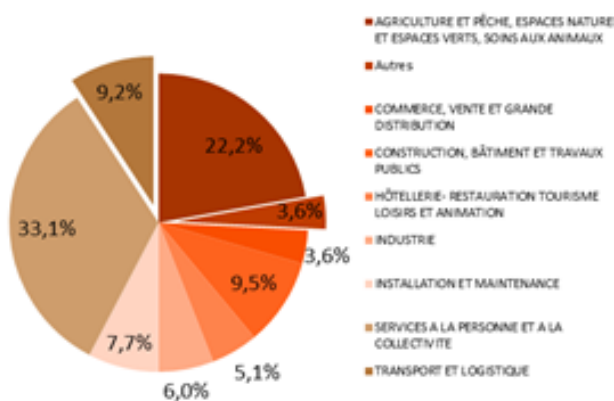
Source: Agence de service de paiement (ASP), traitement Dieccte, fichier septembre 2019

### Domaines d'activité des salariés dans les 5 Drom



Source: Agence de service de paiement (ASP), traitement Dieccte, fichier septembre 2019

### Domaines d'activité des salariés France entière



Source: Agence de service de paiement (ASP), traitement Dieccte, fichier septembre 2019

### Des premiers contrats souvent à temps partiel dans les ACI...

Les structures porteuses d'ACI et les EI proposent des contrats (CDDI) d'une durée pouvant varier de 4 à 24 mois maximum, sauf dérogation. En 2018, la moitié des nouveaux contrats sont signés pour 8 mois ou plus dans les ACI en Guadeloupe, contre 6 mois dans les EI (durée médiane). Pour les 5 Drom, la durée varie entre 8 et 4 mois contre 5 et 4 mois au niveau de la France entière. Les salariés à temps complet sont très majoritaires dans les EI (75,9%), tandis que presque deux contrats sur trois signés dans les ACI sont à temps partiel, entre 21 et moins de 35 heures dans la majorité des cas. La durée de travail est en moyenne de 29 h par semaine pour les salariés des ACI contre plus de 32 h pour les salariés des EI.

### Durée théorique et temps de travail des salariés

2018	Guadeloupe		5Drom		France	
	ACI	EI	ACI	EI	ACI	EI
Contrats nouvellement signés	295	83	2059	511	53066	16361
Durée moyenne	9,2	9,1	9,6	6,5	5,7	6,3
Durée médiane	8	6	8	4	5	4
Durée hebdomadaire moyenne de travail	29,0	32,4	25,8	34,0	25,5	32,7
Temps partiel : 20 heures ou moins	0,0%	10,8%	4,5%	8,0%	13,1%	10,0%
Temps partiel : entre 21 heures et moins de 26	10,5%	4,8%	54,0%	2,4%	21,1%	7,6%
Temps partiel : entre 26 heures et moins de 35	52,5%	8,5%	32,4%	8,2%	63,1%	15,0%
Temps complet : 35 heures ou plus	37,0%	75,9%	9,1%	81,4%	2,7%	67,4%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source: Agence de service de paiement (ASP), traitement Dieccte, fichier septembre 2019

Note de lecture : 63,1% des nouveaux contrats en Ateliers Chantiers d'Insertion sont conclus pour une durée entre 26h et moins de 35h en France, durée hebdomadaire en heures

### ... mais des durées effectives sous contrat proches entre ACI et EI

En 2018, la durée effective moyenne passée sous contrat est en hausse pour les sortants de structures d'IAE en Guadeloupe, par rapport à 2017. La durée moyenne est en hausse dans les ETTI et les ACI entre 2017 et 2018. La durée moyenne est quasiment identique dans les EI (14,3 mois) et les ACI (14,0 mois). Les sortants des ETTI sont restés dans leur structure en moyenne respectivement 6,6 et 8,4 mois en 2017 et 2018 (tableau en bas de page). L'évolution de la durée sous contrat dans les AI n'est pas significative (pas d'effectif en 2018). La part des salariés sortants restés 12 mois ou moins est majoritaire dans chacune des structures. Cela s'échelonne de 53,7% pour les ACI à 74,9% pour les ETTI. Dans les EI, la part des salariés présent depuis 12 mois ou moins vaut 57,5%. La part des salariés restés un an ou plus dans la structure est quasiment stable en 2018 (-0,4 point), diminue dans les EI (-7 points) mais augmente dans les ETTI (+4,9 points).

### Les sortants de 2018

En 2018, 1047 salariés ont terminé un parcours d'insertion (-15,8%). Pour la moitié des sortants, le motif de sorties n'a pas été renseigné ou a été indiqué « sans nouvelle » par la structure d'IAE. Cette forte proportion, enregistrée notamment dans les ACI (65,8 %) et dans les EI (68,2%), ne permet pas une analyse robuste des motifs de sorties pour l'ensemble de l'IAE. Dans les ETTI le taux de sortie en emploi ou « positive » atteint 42,8%. 40,0% de ces sorties sont pour un emploi durable. 57,2% des sortants se déclarent au chômage.

### Durée effective passé dans le contrat pour les sortants des SIAE

2018	ACI	EI	ETTI	Guadeloupe	5drom	France
Nb de sortants	655	148	243	1047	8186	267116
Durée moyenne	14,0	14,3	8,4			
Durée médiane	12,0	12,0	4,0			
Moins de 1 mois	0,8%	0,0%	25,9%	6,5%	3,2%	3,5%
De 1 à 3 mois	1,7%	1,4%	17,3%	5,3%	5,9%	5,9%
De 3 à 6 mois	15,6%	25,7%	14,8%	16,9%	18,7%	21,8%
De 6 à 12 mois	35,6%	30,4%	16,9%	30,5%	32,5%	33,8%
De 12 à 18 mois	16,9%	7,4%	6,6%	13,2%	13,6%	13,7%
De 18 à 24 mois	11,9%	6,8%	4,9%	9,6%	8,6%	8,7%
Plus de 2 ans	17,6%	28,4%	13,6%	18,1%	17,4%	12,5%

Source: Agence de service de paiement (ASP), traitement Dieccte, fichier septembre 2019

### ENCADRE 1

**Définitions :** L'IAE (L'insertion par l'Activité Economique) est une politique de l'emploi ayant pour but d'insérer les personnes éloignées de l'emploi à s'insérer sur le marché du travail. Compte tenu de l'offre locale et des spécificités des personnes orientées vers l'IAE, les parcours d'insertion peuvent se dérouler sur 4 types de structures :

Les ACI (Atelier Chantier d'Insertion) et les EI (Entreprise Intermédiaire) engagent des salariés en contrat à durée déterminée tandis que les AI (Association Intermédiaire) et les ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion) proposent des missions de mise à disposition auprès de particuliers et d'entreprises.

Le secteur se caractérise par une diversité de structures en termes de statut juridique. Les ACI sont en majorité des associations et les AI par définition ont un statut associatif. Les EI et les ETTI sont constituées essentiellement de sociétés commerciales. Malgré leurs disparités, les structures de l'IAE œuvrent dans l'objectif commun de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, elles accompagnent ces personnes dans leur parcours en proposant des mises en situation de travail en parallèle d'un accompagnement social et professionnel permettant de lever les barrières d'accès à l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle. Par conséquent, les structures de l'IAE bénéficient d'un accompagnement financier de l'État, dont le montant dépend du nombre de salariés en insertion accueillis ou de leur projet.

### ENCADRE 2

#### CADRE JURIDIQUE DE L'IAE

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est une politique de l'emploi ayant pour but d'insérer les personnes éloignées de l'emploi à se réinsérer sur le marché du travail. C'est à partir du milieu des années 60 que sont apparues les premières expériences d'insertion par le travail à l'initiative des travailleurs sociaux dont l'ambition était de favoriser l'autonomie des personnes par le travail. Son cadre juridique, fixé en 1998 repose sur trois principes essentiels :

- un agrément préalable des publics par Pôle emploi, qui permet à une personne inscrite ou non à Pôle emploi, d'intégrer un parcours d'insertion d'une durée initiale de 24 mois. Ce parcours peut se dérouler au sein d'une ou plusieurs structures. Cette procédure vise à garantir le recrutement effectif des personnes les plus éloignées du marché du travail. Elle est obligatoire pour toute nouvelle embauche en ACI, EI, ETTI et limitée, dans les AI, aux personnes mises à disposition dans les entreprises pour une durée de plus de 16 heures ;
- un pilotage local de l'ensemble du dispositif au travers du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) implanté dans chaque département qui émet un avis sur les demandes de conventionnement des structures.
- un conventionnement des structures de l'IAE par les services de l'Etat leur permettant un accompagnement financier, un agrément préalable des publics par Pôle emploi et un pilotage local de l'ensemble du dispositif

### ENCADRE 3

#### LA REFORME DE L'IAE DE 2014

Le financement de l'IAE a fait l'objet d'une réforme en 2014, visant à harmoniser et à simplifier le fonctionnement des aides financières versées par l'État aux différentes structures. Le mode de financement en vigueur pour les EI a ainsi été généralisé aux trois autres types de structures : l'« aide au poste d'insertion » a été étendue aux ETTI le 1er janvier 2014, puis aux ACI et aux AI à partir du 1er juillet 2014. La deuxième modification majeure concerne les ACI, qui embauchaient auparavant leurs salariés en contrats aidés classiques (contrats uniques d'insertion, CUI-CAE) et doivent désormais obligatoirement recourir à un CDDI, comme le faisaient déjà les EI. Les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) conservent les mêmes types de contrat qu'auparavant, respectivement des contrats d'usage et des contrats intérimaires.

### Source

Le suivi de l'IAE repose sur l'exploitation et la mise en cohérence de plusieurs fichiers provenant de l'agence de service et de paiement (ASP) qui est chargée de collecter en continu des informations individuelles sur les structures de l'IAE et leurs salariés. Si les données recueillies sont avant tout utilisées pour le paiement de l'aide financière de l'État aux structures de l'IAE, elles sont également exploitées à des fins statistiques. Pour chaque structure, on dispose de trois types de fichiers :

- un fichier des annexes financières à la convention qui recense l'ensemble des informations relatives à la structure (montant de l'aide financière, date de début et de fin de financement, département de signature de l'annexe, etc.) ;
- un fichier recensant des données relatives aux salariés (caractéristiques sociodémographiques, niveau de qualification, situation avant embauche, etc.) et aux caractéristiques des contrats signés pour les embauches dans les ACI et les EI ;
- un fichier de suivi mensuel indiquant le nombre d'heures effectuées par chaque salarié un mois donné. Avant la réforme de 2014, les données mensuelles étaient agrégées au niveau de la structure dans les AI. La réforme de financement a ainsi introduit des améliorations importantes avec notamment la possibilité de suivre les heures travaillées à un niveau individuel dans l'ensemble des structures. La Dares met à la disposition des Direccte/Dieccte ces informations. Les données utilisées ici sont arrêtées au 30/09/2019 (actualisation des données en continu). Pour l'IAE, les chiffres France métropolitaine et France entière publiés par la Dares sont redressés sur les derniers mois ; ils peuvent différer des chiffres bruts extraits des bases figurant ici.

### POUR EN SAVOIR PLUS

[1] Frances O. « L'insertion par l'Activité Economique en 2018 : une baisse des embauches contrebalancée par une hausse du temps de travail », DARES résultats num 008, février 2020

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/l-insertion-par-l-activite-economique-en-2018>

[2] Bellit S. « L'insertion par l'Activité Economique : une hausse importante des embauches en 2017 », DARES résultats num 001, janvier 2019

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/l-insertion-par-l-activite-economique>

[3] « L'insertion par l'activité économique », ministère du travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-par-l-activite-economique/>

Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de  
GUADELOUPE

Direction : Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE  
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureau de Jarry :

Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13 - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault  
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Saint -Martin :

23 rue de Spring, cité administrative, Concordia, 97150 Saint -Martin  
Téléphone : 05.90.29.09.16 Télécopie : 05.90.29.18.73

Bureau de Basse-Terre

30, chemin des Bougainvilliers-Guillard  
97100 Basse-Terre

Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.81.60.05

Bureau des Abymes – Dothémare

Immeuble C2E – rue de l'Abreuvoir-Dothémare  
97139 Les Abymes

Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.90.28.95

Directeur de publication : Alain Frances

Réalisation Dieccte/SESE (Charly Darmalingon & Roman Janik)

Courriel : [971.statistiques@dieccte.gouv.fr](mailto:971.statistiques@dieccte.gouv.fr)  
Site internet : <http://guadeloupe.dieccte.gouv.fr/>

**Date de publication : Novembre 2020**